



DÉPARTEMENTS

// SANITAIRE

58 Une diminution des soutiens

Le 30 novembre, à Sermoise-sur-Loire, le GDS 58 tenait son assemblée générale présidée pour la première fois par son nouveau président Bertrand Léger.



Pour cette assemblée générale, se tenaient à la tribune (de gauche à droite) : Cédryck Biet, Alexandre Seutin, Bertrand Léger, Lionel Malfroy (GDS BFC), Gilles Martin (vice-président) et Jérôme Théry (DDCSPP).

Pour la première assemblée générale du nouveau président du GDS 58, Bertrand Léger (voir TDB n° 1716), les sujets furent nombreux, le 30 novembre à Sermoise-sur-Loire. Entre présentation des comptes 2023, du prévisionnel 2024, évocation des baisses des subventions de l'État, traitement des maladies (BVD, MHE, FCO 8, etc.), cette rencontre fut à l'image d'un contexte économique tendu pour le milieu agricole avec en toile de fond un sentiment d'abandon de l'État, la salle lance d'ailleurs durant les échanges : « l'État impose mais ne finance plus, et c'est nous qui devons payer... encore ! ».

Couac

Ainsi, c'est avec les comptes 2023 que débute le rendez-vous. Cédryck Biet, trésorier du GDS 58, explique : « l'exercice 2023 se termine en déficit de - 42 000 euros pour le GDS 58. Par rapport au prévisionnel, le manque est le plus notable – outre l'inflation – est la subvention du Conseil départemental annoncée à 200 000 euros mais revue à la baisse à 100 000 euros ». Bertrand Léger, président du GDS 58, insiste : « nous n'avions pas inventé ce chiffre de 200 000 euros. Même si nous sommes déçus qu'il ait été revu à la baisse, nous remercions tout de même le Conseil départemental qui nous a oc-

troyé 100 000 euros pour 2023 ». Pour le même sujet, Thierry Guyot, conseiller départemental délégué à l'agriculture, à l'alimentation de proximité et à l'insertion, assure : « pour 2024, il y aura bien une subvention du Conseil départemental de 100 000 euros, comme nous l'avons promis ».

Inacceptable

Lionel Malfroy, représentant du GDS BFC, évoque ce transfert de financement de la Région au département : « le Conseil régional se désengage de nos actions, tout en réduisant les subventions restantes encore un peu plus. De ce fait, la compensation retombe sur les éleveurs avec un retour aux origines du GDS créé et financé entièrement par la profession. À mon sens, ces réductions montrent qu'aux yeux des institutions publiques, le sanitaire passe au second plan, ce qui est inquiétant et dramatique. L'aide au sanitaire est signe d'un respect des éleveurs et de la filière dans son ensemble. Au vu de cela, je vous laisse en tirer les conclusions que vous souhaitez ». Alexandre Seutin, secrétaire général du GDS 58, martèle dans son rapport moral : « la dotation financière pour la réalisation des missions déléguées par l'État reste bloquée à un niveau inacceptable. Il faut donc d'urgence que cette dotation soit réajustée

[...] la santé et le bien-être de nos animaux mais aussi des éleveurs sont encore mis à l'épreuve ».

Pour continuer

Pour 2024, des solutions financières doivent donc être trouvées. En parallèle, Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58, stipule : « Nous avons une érosion du nombre de bovins et donc une baisse du nombre de bovins cotisants avec des charges externes qui augmentent ». Cédryck Biet et le Conseil d'administration ont la volonté « de maintenir les aides et prestations proposées aux éleveurs (prise en charge totale des analyses BVD naissance, brucellose, leucose...). Nos tarifs doivent donc être revus. Ainsi, les cotisations passent de 1,25 euro / bovin en 2023 à 1,43 euro/ bovin pour 2024. Pour la facturation OVS, le son de cloche est le même avec un passage de 1,32 euros à 1,42 euro ». Après l'élection (ou le renouvellement) de nouveaux membres du Conseil d'administration (Bertrand Léger, Guillaume Sansoit, Alexandre Seutin, Denis Guillien, Jean-Loup Laudet, Pierre Nourit), l'utilisation de la caisse d'entraide a été évoquée. Pour 2023, seulement 2 dossiers (sur 3 dossiers transmis) ont pu bénéficier de la caisse d'entraide pour un montant total d'environ 9 800 euros. Rodolphe Mo-

Longue liste

Outre la santé financière du GDS 58, d'autres sujets ont été abordés, dont le bilan IBR. Rodolphe Morizot insiste : « il faut regarder les progrès effectués ! Nous n'avons pas à rougir. Pour rappel, en 2015, nous comptabilisions 652 cheptels avec bovins positifs présents. En 2023, nous sommes à 50 ! l'engagement de chacun a donc porté ses fruits. Cela étant, pour les cheptels où l'IBR est toujours là, il est parfois difficile de trouver des solutions car de nombreux leviers ont été activés. Au vu de cela, il nous semble très complexe d'atteindre l'objectif national 99 % d'indemnes d'ici 2030, et ce malgré toute la bonne volonté du monde ».

S'en sont suivies des discussions autour de la BVD. Bertrand Léger complète : « en matière de surveillance BVD, nous testerons dès cette campagne l'outil sérologique dans quelques dizaines de cheptels non vaccinés dans deux zones du département. L'objectif est de trouver une alternative au 100 % bouclage des veaux ». Le président et le directeur s'accordent sur la demande d'un arrêté préfectoral aux mouvements (comme celui accordé en Saône-et-Loire en 2023) et d'Alexandre Seutin, secrétaire général du GDS 58, de rappeler : « il faut aussi penser à ne pas introduire le virus chez soi et faire la recherche BVD lors d'achats d'animaux ». Ce dernier mentionne aussi la dermatite digitale (appelée communément Mortellaro) : « cette maladie latente et encore mal connue vient bouleverser les élevages concernés avec de nombreuses pertes. Il ne faut pas baisser les bras, ni se décourager, mais surtout faire notre maximum pour assainir nos troupeaux ».

Afin d'avoir un panorama sanitaire complet lors de l'assemblée générale, le GDS 58 avait convié le Dr David Ngwa-Mbot, vétérinaire conseil au GDS France, pour réaliser un point sur la maladie hémorragique épizootique (MHE) : « Selon les premiers chiffres collectés, il semble qu'elle touche principalement les adultes avec une morbidité variable. Pour la progéniture des animaux en gestation, nous relevons déjà des cas d'avortements mais, nous ne savons pas encore qu'elles seront les conséquences précises ni les impacts sur la reproduction. Avec l'arrivée du froid, sa progression ralentie, mais il est fort probable que la contamination atteindra tout le territoire à terme. De ce fait, le but est de limiter le nombre de cas et de foyer car gérer deux foyers n'est pas comparable à appréhender 1 759 foyers, comme c'est le cas actuellement dans les Pyrénées-Atlantiques. Pour l'instant, le meilleur moyen de détection de la maladie est le PCR. Sur ce point, malgré les demandes, l'État ne souhaite pas mettre en place de subvention sur ce volet pour le moment. Des demandes d'indemnisation auprès de l'État pour certains cas où les situations sont dramatiques, ont aussi été faites, mais pour l'instant sans réponse. Face à tout cela, nous devons nous interroger collectivement afin de prendre des décisions. Je pense qu'il faut apprendre de ce qui s'est déjà passé avant afin d'en tirer des conclusions pour avancer. Dans tous les cas, le mot d'ordre à l'instant T est de maintenir l'activité des marchés afin d'éviter une chute des cours ». Bertrand Léger conclut : « La liste des maladies vectorielles apparues, réapparues et potentiellement à venir est longue, non définitive et donne le vertige. Les principales clés ne peuvent venir que d'une stratégie nationale : prévention, prévision, anticipation et réflexion ». Le soutien de l'État est donc attendu sur ces questions sanitaires.

rizot insiste : « ce service existe pour vous aider en cas de coup dur ».

Chloé Monget

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Un nouveau calendrier de formations

Un nouvel agenda de formations est proposé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose plus de 46 formations pour 2024 avec 12 nouvelles formations dans de nombreuses thématiques qui répondent aux besoins techniques, économiques et réglementaires des agriculteurs. Désormais, les entrées ne sont plus thématiques mais se réalisent par objectifs :
- je suis à la page, j'adapte la stratégie de mon exploitation ;

- je suis sécure, j'assure ;
- je travaille autrement ;
- je préserve durablement les ressources de mon exploitation ;
- je produis pour améliorer mes revenus ;
- je veille à la qualité de vie de mes animaux.
À consulter sur : <https://bourgogne-franchemonte.chambres-agriculture.fr/nièvre/formations/>

CA 58



La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose plus de 46 formations dont 12 nouvelles pour 2024.

Terres
de Bourgogne

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr

L'information vous
 accompagne partout